

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2024-023

Equipements sportifs

Rénovation éclairage  
Salle des sports de Pouilly les Nonains

Dossier de subvention "rénovation 2024"  
avec le SIEL Territoire d'énergie (TE)

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	08 FEV. 2024
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes ainsi que les avenants ;

Vu l'arrêté du Président du 15 juillet 2020 donnant à Daniel Fréchet, 1<sup>er</sup> Vice-Président, subdélégation pour l'ensemble des délégations accordées par le Conseil communautaire au Président et listées dans la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 ;

Considérant que les équipements d'éclairage de la salle des sports de Pouilly les Nonains sont obsolètes ;

Considérant qu'il est important d'effectuer des travaux de rénovation énergétique en remplaçant les éclairages existants par des éclairages LED ;

Considérant que les travaux envisagés permettront une économie d'énergie d'éclairage à hauteur de 50 % ;

Considérant le dossier de candidature de demande de subvention « rénovation 2024 » du SIEL TE, permettant la restitution d'une subvention à hauteur de 20 % du montant des travaux éligibles, soit 7 890 € HT ;

Considérant que le montant maximum des travaux est estimé à 39 900 € HT ;

**DECIDE**

- D'approuver le dossier de candidature de demande de subvention "rénovation 2024" du SIEL TE ;
- De dire que la subvention de 20 % du montant des travaux éligibles correspond à 7 890 € HT ;
- De préciser que l'intégralité des travaux est estimée à 39 900 € HT maximum.

Le Président,  
pour le Président et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué au cycle de l'eau et aux grands projets  
**M. Daniel FRECHET**